

VOUS RESTITUEZ UN VÉHICULE ?

Que faire des documents et accessoires liés au véhicule ?
Pour vous aider, laissez-vous guider par notre check-list :



À envoyer à Arval

ARVAL - Service Fin de Contrat
22, rue des Deux Gares
92564 Rueil-Malmaison Cedex

- L'original du Certificat d'immatriculation**, s'il est en votre possession.
- Le PV de restitution** signé par vous et le garage, par courrier ou par email sous 48h : restitution-fr@arval.fr
Pensez à imprimer au préalable l'exemple de PV transmis dans ce mail.
- Le contrôle Technique**, s'il y a lieu, par courrier ou par email : restitution-fr@arval.fr

À laisser dans le véhicule

- Double des clés
- Carnet d'entretien
- Manuel constructeur
- DVD de navigation
- Éventuels équipements fournis
- Accessoires et éléments de sécurité (cric, roue de secours...)

À envoyer à APRR

APRR - Espace Abonnés Grands Comptes et Partenariats -
Route de Verdun - F21200 BEAUNE

- Le télébadge (boîtier télépéage)

À détruire

- Carte Carburant
- Carte accréditive si vous en possédez une

Notre conseil : Pensez à supprimer toutes les données personnelles de vos équipements électroniques de bord, notamment celles du GPS.

